Amis du Vieux Revest et du val d'Ardène Loisir et culture

ISSN 2117 - 9646

Président fondateur: Charles Aude en mai 1986

Septembre/octobre 2016

Prochaines sorties prévues

L'impluvium ou citerne d'Estienne <u>6 novembre</u> Les grottes de sable de Tourris (date à définir) Le hameau des Olivières (date à définir)

Revest et Revest ? Nos interrogations à propos du pigeonnier / Katryne Chauvigné-Bourlaud

Je ne sais pas par quel bout prendre ça. Quand on sait que maintenant Revest.fr et revestou.fr sont les références mondiales (!) en matière d'histoire de notre Revest, faut-il rectifier les erreurs éventuelles dans ce qui a pu être publié Tout a commencé par une relecture du prince des Moccots, Yvan Meschi avec son impayable recueil d'anecdotes tou-Ionnaises: Toulon et nul soleil ailleurs (1994). Il présente un peu les communes alentours, et au sujet du Revest, il raconte "L'auteur du Traité de la fauconnerie, Charles d'Arcussia, y a fait construire un pigeonnier féodal aujourd'hui classé".

En cherchant plus loin, je lis que **Charles d'Arcussia** est né en 1554, mort en 1628 et que son

nom complet serait: Charles d'Arcussia Capre, seigneur d'Esparron, de Pallières, et <u>du</u> Revest. ah ah !!! Il me semblait pourtant notre que

pigeonnier était un peu plus ancien, de 2 siècles peut-être. Toutefois, je ne trouve sa première mention qu'en 1750 sur la carte de Cassini.

Je n'avais jamais entendu causer de ce Charles d'Arcussia dans nos parages. C'est à ce moment qu'on s'aperçoit qu'il y a Revest et Revest. Et que celui d'Arcussia n'est pas le nôtre. C'est un fief ecclésiastique sur le territoire d'Esparron. Le village du Revest (près d'Esparron) est inhabité depuis le début du XVe siècle, une chapelle Notre-Dame du Revest y subsiste. http://www.esparro n.fr/histosubc2.htm

Si l'on démonte un peu la généalogie du fondu de fauconnerie, on s'aperçoit que l'auteur de l'ouvrage (dédié à Henri IV, puis à Louis XIII) ne portait peut-être pas le nom de seigneur du Revest, contrairement à un de ses descendants.



Encore que ...

Notre fauconnier Charles d'Arcussia avait

épousé en 1573 Marguerite de Forbin avec qui il eut 22 enfants. Le 11e de ses enfants et 3e de ses fils, Jean-Baptiste. épousa 1623 Marie Puget de Barbentane. On lui attribua une terre proche d'Esparron au lieu dit "Le Revest" et il fonda la branche des d'Arcussia Revest. : http://www.louisdarcuss ia.com/charles-michelanne-d-arcussia-durevest) Son descendant Charles Michel Anne d'Arcussia du Revest est né à Marseille en 1710 et a pu être confondu avec son aïeul écrivain né un siècle et demi plus ô

J'étais en train de me gausser des conclusions hâtives d'Yvan Meschi, de sa confusion entre les 2 Charles, entre les 2 Revest et de son raccourci seigneur du Revest =>fauconnerie=> constructeur du pigeonnier du Revest, raccourci que je trouve un peu cavalier, n'est-ce pas ? Quand soudain, en reprenant le fil des recherches, je tombe sur une "information" de la même veine et publiée où ? je vous le donne en 1000 : sur le site RE-VESTOU, horreur et catacombes. Et Revest.fr aussi pour faire bonne mesure (Le Revest, Tourris, Val d'Ardène, texte de Pierre Trofimoff

ettre d'informations

Page 2 LETTRE D'INFORMATIONS

Juste après qu'il ait exposé que le château du Revest était un rendez-vous de chasse du Roi René (alors qu'il a été construit un siècle après mort du roi), iΙ affirme C'est en 1472 que le roi René vendit, sans clause de retour ni aucune réserve de rachat, la seigneurie du Revest à M. d'Arcussia de Palières, seigneur d'Esparron, pour la somme d e 100 écus soleil Mais voilà ce que je trouve dans le : Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Chap. V.- La coseigneurie d'Esparron.

L'ensemble du territoire actuel de la commune d'Esparron formait anciennement deux seigneuries distinctes : il y avait la terre

du Revest et celle d'Esparron proprement dite , l'une et l'autre sous la directe universelle et la haute juridiction du roi , comte de Provence. Le Roi René, pressé d'argent , vendit à François d'Arcussia , coseigneur d'Esparron , par acte du 2 janvier 1472 (2), tous les

droits seigneuriaux de la cour sur Esparron et le Revest, consistant en l'entière juridiction, mère et mixte impère , non seulement sur les hommes dudit d'Arcussia, mais encore sur tous ceux

des autres coseigneurs , ainsi qu'aux droits d'albergue, cavalcade , leydes , passages, pulvérages, droits de rétention par prélation , de lods et trezain , de fournage , etc., pour le prix de cent écus d'or de vingt-cinq gros pièce, payés comptant.

Il s'agit bien du Revest près d'Esparron et pas de notre Revest à nous. On constate donc que les erreurs se perpétuent et que nos sites les reproduisent : De Pierre Trofimoff en 1963, à Yvan Meschi en 1994. D'où ma question : que rectifier et comment ? Cela pourrait -il faire l'objet d'une discussion sur le forum ?

http://revest.legtux.org/. (adresse du forum)

16 septembre: Loisir et culture Sortie de nuit

Ce 16 septembre 2016, le soir de la pleine lune, nous avons pu enfin monter au Baou. La balade organisée par Marie-Hélène avait dû être reportée en juillet en raison des risques d'incendie. Nous sommes partis vers 19h30, pour faire de jour la montée raide du vallon de la grille et arriver au sommet pour le coucher du soleil.



Pour trouver le point de départ de notre randonnée, il faut depuis les 4 Chemins des routes à Toulon, prendre vers le Nord la direction du Broussan et des Pomets, puis rapidement tourner à gauche sur la route indiquée Baou de 4 Oures et monter, jusqu'à la barrière où l'on laisse les voitures. Prévoir du covoiturage, cette route est étroite et les places sont limitées au sommet. La marche commence aux Hautes Pavègnes, là où la route stratégique n'est plus goudronnée.

A partir du pont, montée par la "draille de la grille" en grimpant le vallon des Bagnards.



Un peu raide, le sentier caillouteux n'est parfois pas très stable, admirez les superbes marches en pierres de taille ou creusées à même le roc. Passage en-dessous de la citerne militaire de la Rou-

2016 Page 3

Plane, puis on reprend sur la droite la piste vers le sommet jusqu'au Pas de la Cavale.

De Cap Gros, vue panoramique sur Caume, la vallée de Dardennes, le Faron, Toulon, La Seyne, Sanary, Bandol ...

Retour par le GR, passage devant l'ancienne tour de guet, le Matelot, les falaises éclairées par la lune et le rocher gravé en 1238 aux armoiries d'Ollioules et de Toulon délimitant les territoires des seigneurs de l'époque. (NDLR : de nuit, je ne l'ai pas vu ...)

On abandonne le GR pour tourner sèchement à gauche et continuer la route stratégique jusqu'aux Hautes Pavègnes pour reprendre les voitures.



On aura marché 7 km, avec 300m de dénivelé et nous avons mis 3h30. Pour notre longue pause pique-nique (1 heure!), nous avons choisi un endroit un peu abrité, sur le versant sud dominant les merveilleuses lumières de la ville. Car même par cette météo clémente, le Rocher des 4 vents a voulu faire honneur à son nom. La lune était si belle que nous avons à peine utilisé les lampes frontales.

Pour voir la carte de la randonnée:

http://revestou.fr/pages/160-balader-au-revest-rando-nocturne-au-baou-des-4-auros-fr.php

Représentation de nos associations au comité de suivi de la SOMECA le 8 septembre / Katryne Chauvigné-Bourlaud

Depuis 15 ans, la SOMECA informe sur l'activité de la carrière de Fierraquet.

Le comité de suivi du 8 septembre 2016 réunissait au Revest des élus, des représentants de l'administration, des associations, surtout des CIL et

des représentants des Amis du Vieux Revest.

Le tonnage extrait ces derniers temps est à la mesure de l'activité du BTP de l'agglomération : au plus bas jamais atteint avec 1,3 millions de tonnes annuelles, mais avec une certaine constance dans ce plus bas : ça ne descend plus depuis quelques mois. Aussi, quand la SOMECA a remporté un contrat pour un marché d'extension de Monaco sur la mer de 6 hectares, ce fut accueilli comme une excellente nouvelle : 2,5 millions de tonnes à livrer de mi 2017 à 2019. A noter que cette extraction supplémentaire n'entraînera pas de dépassement des autorisations annuelles actuelles de 2,5 millions de tonnes.

Ce chantier de Monaco va induire la création de 124 emplois sur l'agglomération, dont 15 à la Someca qui va passer de 24 à 39 salariés pour la durée du contrat. Le contrat consiste à livrer les cailloux sur le port de Brégaillon où il seront lavés avant d'être chargés sur des bateaux, lesquels les emporteront vers Monaco. Un seul bateau fera 2 navettes par semaine à raison de 20.000 tonnes par chargement, ce qui selon mes calculs pourrait être accompli en 62 semaines et 1/2. Qui ne seront pas contigües, puisque le contrat s'étale sur 3 années de juillet 2017 à 2019 : 2 campagnes principales de livraison : juillet 2017 -> février 2018 et décembre 2018 -> juin 2019

Pour alléger le trafic quotidien induit par ces chargements et étaler l'extraction et la livraison, la SOMECA a prévu 2 zones de stockage, une à Tourris, en cours de réaménagement. L'autre à Lagoubran. La répartition exacte et le trafic supplémentaire ne sont pas encore exactement arrêtés, des études d'optimisation du trafic sont en cours. De nombreuses autorisations sont nécessaires pour un chantier de cette importance. Certaines sont déjà acquises, les autres en cours d'examen. Les CIL des Favières, de La Valette, de Saint-Pierre des Moulins, ceux de la Seyne sont montés au créneau en raison de l'augmentation prévisible des nuisances dont ils se plaignaient déjà. Même si le bureau d'étude Alter & Go et le service de communication de la SOMECA sont très actifs dans les opérations de concertation. l'atmosphère était assez électrique, certains représentants des CIL avançant même des cadences futures d'un camion toutes les minutes et menaçant de bloquer les voies s'ils n'étaient pas entendus.

La visite de la carrière à permis de montrer les travaux supplémentaires réalisés sur les infrastructures pour protéger les travailleurs (abri pour un atelier de maintenance, mécanisation de certaines opérations dangereuses) et pour réduire encore les nuisances de poussière, des parois le long de voies d'accès. (Désolée, je n'ai pas encore assimilé le vocabulaire ni la topographie des lieux)

A noter que depuis l'arrêté préfectoral sur l'alerte sécheresse, l'arrosage est interrompu. Pour un peu plus de littérature, voir cette fiche du site de la SOMECA: http://www.someca.eu/docs/carriere%20du%20revest.pdf

Le totem à l'entrée est constitué de blocs taillés dans le calcaire de la carrière et surmonté d'une boule en fer datant de l'ancienne exploitation (19e siècle ?). Elle était enfouie dans les gravats



Adresse postale:

Amis du vieux Revest et Loisirs et Culture Mairie du Revest les Eaux Place Jean Jaures, 83200 Revest les Eaux (Le) Tél: 06 75 37 92 79

Téléphone : 06 75 37 92 79 Messagerie : patricia.fromage@gmail.com

> Siège social: Mairie du Revest les Eaux



Pour aller plus loin, rendez-vous sur :

http://revestou.fr/pages/1 58-le-groupe-revestoisle-cercle-fr.php



Mais aussi... Un petit rappel sur le Groupe Revestois Katryne Chauvigné-Bourlaud

ranyne Ghadvighe Bodhadd

Le Groupe Revestois semble être un café dans notre village du Revest, mais c'est bien autre chose aussi. C'est déjà depuis bientôt 110 ans un élément de notre patrimoine, de notre paysage, au numéro 1 sur la gauche de la rue de la Paix, juste après l'église, dans cette maison qui était le presbytère pendant quelques décennies.

Le Groupe Revestois est une association, que dans la commune on appelle Le Cercle. Peut-être parce qu'il est issu d'un cercle républicain, appelé Union socialiste du Revest, dont on sait peu de choses sinon qu'il est mentionné dans la lettre au Conseil Municipal de février 1907 pour demander que lui soit loué le local du 1 rue de la Paix, et qu'il y est référé dans l'article 1er des statuts du 2 mars 1907 du Groupe Revestois. (...)

17 septembre 2016: Journées du patrimoine

LIBERATION LE REVEST - TOULON Août 1944 Journal de Madeleine Couret

La présentation/lecture de la dernière parution des associations les Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène/Loisir et Culture a eu lieu au café associatif "Groupe Revestois", le samedi 17 septembre, dans le cadre des journées du patrimoine consacrées cette année à la citoyenneté. Quatre-vingt personnes ont pu ainsi participer à une véritable plongée dans le mois d'août 1944 au Revest, à travers les pages du journal quotidien d'une jeune fille de 16 ans :



7H1/2: Alerte. Nous étions encore couchés, Papa, Alberte et moi, on s'est levés. Vers les 8 heures, fin d'alerte. A la fontaine, à 8 heures et demie, seconde alerte et Papa qui nous répète: "Il va y avoir quelque chose. On me l'a dit."

Les fils de Madeleine, venus de loin pour cet événement, sa sœur Alberte Blanc âgée de 90 ans aujourd'hui tout comme M. Jacques Nicolas, ont pris part à cette évocation émouvante suivie de la projection du film de Philippe Maurel DARDENNES 44, à la grande joie de tous ceux qui n'avaient pu y assister le 24 août 2014, lors de la journée de commémoration des 70 ans de la libération du village organisée par ces associations.

L'ouvrage est disponible au prix de 7 € auprès des associations (06 75 37 92 79, http://revestou.fr) ou de l'office du tourisme (04 94 98 94 78).

Remerciements à Marie-Hélène Taillard et Pascale Cressent ainsi qu'à Alberte Couret-Blanc, Christian et Bernard Le Mellec, Philippe Maurel, Claude Chesnaud, Jean-Claude Grosse, Léa et Audrey et Madeleine Couret-Le Mellec à qui nous dédions ce livre.

